

d'autres, fut très vivement et très judicieusement critiquée. Pour améliorer cet état de choses, M. Duruy, dès son arrivée au ministère de l'instruction publique, prépara une loi, votée en 1865, pour la création de l'*enseignement secondaire spécial* ou *scientifique* et la séparation complète de cet enseignement d'avec la partie littéraire. A cette fin, on a fondé l'École normale de Cluny. Cette organisation a mis, dans les lycées, l'enseignement spécial à côté de l'enseignement classique, et, sur la demande des communes, un grand nombre de collèges communaux furent transformés en écoles spéciales, sans que les élèves eussent d'exercices communs, comme dans le système expliqué plus haut. Mais nous pouvons dire que le remède fut mauvais, parce qu'il ne fut ni efficace ni suffisant pour préparer les jeunes gens aux carrières industrielles. Une Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire vient de se fonder à Paris par l'initiative d'une cinquantaine de professeurs distingués : elle préparera par un mûr examen la réforme de l'enseignement secondaire tant classique que scientifique. Aussi M. Jules Ferry, actuellement ministre de l'instruction publique en France, vient-il de proposer des réformes sérieuses au nouveau Conseil supérieur de l'instruction publique.

Comme nous ne voulons pas étudier en détail l'instruction secondaire dans chaque pays, disons seulement qu'elle est donnée presque partout en Europe, dans les lycées, les gymnases, les athénées, les réalgymnases et les écoles réelles, et qu'elle comprend deux branches : l'une littéraire et classique, l'autre scientifique et industrielle. Ces deux sections sont tantôt distinctes, tantôt réunies dans un collège et sous la même direction, mais avec des programmes différents, de sorte qu'on y joint l'enseignement

